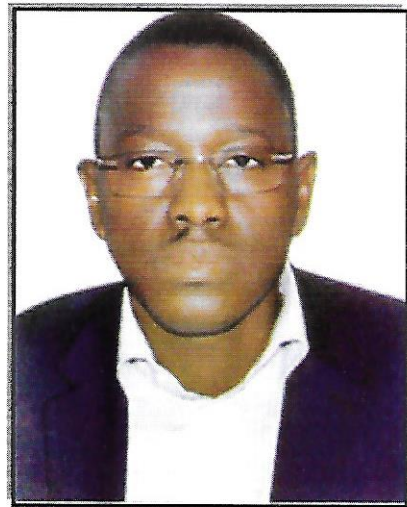


## MONSIEUR BAMASSA SISSOKO, CONSEILLER

**N**é le 19 août 1968 à Linguekoto II, Cercle de Keniéba, Monsieur Bamassa SISSOKO, est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration, Sciences Juridiques de 1993 avec la mention Assez Bien. Il est diplômé de l'Institut National de Formation Judiciaire, Section Magistrature de 1995 à 1997 avec la mention Bien. Il obtient un Master 2 en Droit Privé Fondamental de la Faculté Droit, de Sciences Politiques et de Gestion de l'Université Robert Schuman de Strasbourg (France) de Septembre 2014 à Juillet 2015 avec la mention Assez Bien. Il est titulaire du Certificat de l'Institut de Recherches sur l'évolution de la Nation et de l'Etat (IRENEE) en 2015 de l'Université Lorraine (Nancy) sur les Cours Constitutionnelles et Internationales.

Il a exercé comme Juge au Siège au Tribunal de Première Instance de Kita de mars 1997 à août 1998, Juge d'Instruction et Président du Tribunal du Travail de Kita d'août 1998 à septembre 2000, Juge d'Instruction au Tribunal de Première Instance de Koutiala et Président du Tribunal



Suite en page 17



Suite de la page 16

### **MONSIEUR BAMASSA SISSOKO, CONSEILLER**

pour Enfant d'octobre 2000 à juin 2006, Juge de Paix à Compétence Etendue de Yélimané de juin 2006 à mai 2014, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kidal en novembre 2014 et depuis le 2 février 2015, Monsieur SISSOKO fut nommé Conseiller à la Cour Constitutionnelle du Mali.

Il a occupé d'autres fonctions en tant que Membre

du Conseil Supérieur de la Magistrature de 2004 à 2010, Secrétaire aux Conflits du Syndicat Autonome de la Magistrature (SAM), de 2012 à la nomination à la Cour Constitutionnelle, Secrétaire Général du Syndicat Autonome de la Magistrature (SAM).

Monsieur SISSOKO est marié et père de quatre (4) enfants.